AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-6-65 381085

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

I5 francs

N° 57 - JUIN I965/22
2° supplément
AUDE (4.6. .)

ABRICOTIER - PECHER

Commencer les traitements de protection contre la Tordeuse sur les arbres dont la production sera récoltée entre le 1° et le I5 juillet.

POMMIER - POIRIER

En raison du développement de la végétation et de l'ancienneté de la protection précédemment conseillée contre le Carpocapse et la Tavelure, cette protection doit être renouvelée dès réception du présent bulletin.

A Montpellier le 5 juin I965

Les Contrôleurs,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P 158

INFORMATIONS MARAICHERES

MELONS DE PLEIN CHAMP -

OIDIUM -

Au cours des dernières visites des cultures de melons dans les régions de Montpellier et de Nîmes, nous n'avons pas observé d'attaques d'Oïdium. Toutefois cette maladie, qui doit être combattue préventivement, risque de se manifester dans un bref avenir. En conséquence, nous recommandons d'appliquer avec soin et dans les meilleurs délais les traitements spécifiques de l'Oïdium.

Les fongicides suivants sont efficaces :

- soufre mouillable
- soufre pulvérulent
- dinitrophénylcrotonate (Karathane) avec adjonction d'un mouillant.

Dans le cas de melons sous plastique ayant souffert des conditions climatiques défavorables du mois d'Avril et que l'on commence à dégager de leurs abris, nous recommandons les pulvérisations plus économiques et moins phytotoxiques que les poudrages, sur des jeunes plants peu développés.

CARENCE EN MOLYBDENE -

Cette maladie se manifeste par une croissance très réduite des plantes, une "chlorose" des feuilles qui se nécrosent sur leurs bords et une stérilité des cultures carencées.

Ces symptômes très graves apparaissent surtout dans certains sols appelés "sols méditerranéens rouges" dont les Costières du Gard sont un exemple.

Les pulvérisations à 200 litres/ha d'une bouillie contenant 2 grammes par hectolitre (4 grammes à l'ha) de molybdate d'ammonium doivent arrêter la maladie dans les 48 heures qui suivent le traitement.

PUCERONS -

Dès les premières apparitions de pucerons appliquer un traitement aphicide avec un ester phosphorique autorisé en cultures maraîchères ou du Mévinphos (Phosdrin).

N.B. - Nous rappelons que tous les systémiques sont actuellement strictement interdits en cultures maraîchères à l'exception du Mévinphos.

POIREAUX et OIGNONS -

Ne pas omettre de poursuivre la lutte contre la Teigne du poireau et la Mouche de l'oignon selon les indications déjà données dans les précédents bulletins.

P. CHRESTIAN

V I G N E

La végétation se développant très rapidement, il faut assurer la protection du feuillage et des grappes par une pulvérisation anticryptogamique en raison des risques d'existence de foyers primaires de Mildiou à la suite des récentes pluies.

Ce traitement est également valable contre le Black-rot.

Lorsque les "cigariers" sont observés, réaliser une bouillie mixte (anticryptogamique et insecticide). La croissance rapide de la végétation rendra nécessaire le renouvellement du traitement qui sera réalisé 10 jours après sans nouvel avis de la Station d'Avertissements agricoles.

POMMIER - POIRIER

Exécuter dès réception un traitement mixte pour limiter l'extension de la Tavelure et prévenir les dégâts de Carpocapse.

PECHER

Continuer la lutte contre les pucerons dont il ne faut pas confondre les dégâts (feuilles crispées) avec les déformations imputables à la Cloque.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

et DORYPHORE

Dès réception du présent bulletin assurer la protection des cultures situées à une altitude inférieure à 500 m.

A Montpellier le 5 juin 1965

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

Les Contrôleurs,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

P159